



Livret d'accueil
Service d'Accueil Temporaire
Troubles du Spectre Autistique (TSA)
IMS/Les Champs de Merle



Date d'élaboration	31/12/2023
Date de présentation au CVS	14/09/2023
Date de validation	31/12/2023
Numéro de version	2

Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levavasseur
ARS	Agence Régionale de Santé
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEAP	Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EANM	Etablissement pour Adultes Non Médicalisé
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
IMS	Institut Médico-Social
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAT	Service d'Accueil Temporaire
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UEEP	Unité d'Enseignement pour Elève Polyhandicapés

Mot de la Directrice

Vous avez fait appel à notre établissement pour accompagner votre enfant. Au nom de l'équipe, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite la bienvenue à l'accueil temporaire de l'IMS « Les Champs de Merle ».

Nos équipes soignantes, éducatives, administratives et logistiques (restauration et hébergement) s'engagent à mettre en œuvre leurs savoirs et compétences afin de permettre l'accueil de votre enfant dans les conditions de bien-être, d'écoute et de dynamisme.

En lisant le livret d'accueil, vous disposerez des renseignements nécessaires pour une bonne compréhension du fonctionnement de l'accueil temporaire.



Iris CHAMAND

Directrice adjointe de l'IMS Les Champs de Merle

Table des matières

Mot de la Directrice	3
L'Association Frédéric Levavasseur	6
1- Présentation de l'Association.....	6
2- Missions et valeurs de l'Association	6
3- Les établissements et services gérés par l'Association	6
4- L'AFL en quelques chiffres.....	6
Présentation de l'IMS Les Champs de Merle.....	7
Les missions de l'Accueil Temporaire	Erreur ! Signet non défini.
Nos équipes	11
L'accueil de votre enfant.....	12
1- Les étapes de son admission	12
2- Le contrat de séjour.....	13
3- Nos principes d'accompagnement	14
4- Les prestations du service	Erreur ! Signet non défini.
Les droits et la participation sociale	17
1- Vos droits.....	17
2- Le Conseil de Vie Social	17
3- Les enquêtes de satisfaction	17
4- Le groupe de paroles	18
5- La commission menu.....	18
6- Accès au dossier de votre enfant.....	18
7- Consultation du projet d'établissement	18
8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations.....	18
Témoignages	Erreur ! Signet non défini.
Informations utiles.....	19
1- Horaires et jours d'ouverture	19
2- Transport	19
3- Comment nous contacter	19
4- Financement et coût de l'accompagnement	20
5- Les assurances	20
6- Les contacts utiles	20
Annexes au Livret d'Accueil	21

L'Association Frédéric Levasseur

1- Présentation de l'Association



L'Association Frédéric Levasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Nos actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :

Pôle Enfant				Pôle Adulte				
Pouponnière Sociale Levasseur	IMS Les Champs de Merle	IME et SESSAD Levasseur	IME/AT du Baobab	EANM Notre Dame de Lourdes	ESAT Les Tidalons	SAMSAH Austral	FAM Alice Verdin	MAS Annie Gauci

L'AFL gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

4- L'AFL en quelques chiffres



+ de **800**
personnes accompagnées
chaque jour



+ de **45 ans**
d'expérience à vos côtés



+ de **650**
salariés œuvrant au
quotidien

Présentation de l'IMS Les Champs de Merle

L'institut Médico-Social « Les Champs de Merle » définit ses missions principales comme suit :

- L'inclusion des enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs,
- L'amélioration et le maintien de l'autonomie des jeunes,
- La promotion du projet familial.

L'établissement est composé de plusieurs services proposant différentes modalités d'accueil :



CEAP

Centre pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés

Mission	Accueil, Hébergement, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• 15 places en hébergement (internat) de semaine• 25 places de jour (semi-internat)



SESSAD

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

Mission	Accueil, Hébergement, éducation, enseignement, soins adaptés aux enfants polyhandicapés et déficients moteurs.
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• 11 places pour les enfants et adolescents polyhandicapés• 35 places pour les enfants et adolescents déficients moteurs et atteints de trouble de l'apprentissage (dysphasie, dyspraxie, etc.)



UEPP

Unité d'enseignement Externalisée pour Enfants Polyhandicapés

Mission	<ul style="list-style-type: none">• Proposer une scolarité aux jeunes en situation de polyhandicap de 6 à 12 ans• Avoir accès aux apprentissages• Permettre aux jeunes une vie d'élève
Modes d'accueil	Accueil en période scolaire à l'école Eugène Dayot



SAT

Service d'Accueil Temporaire

Mission	Proposer du répit aux aidants familiaux sur 90 jours maximum. L'accueil est destiné aux enfants et adolescents polyhandicapés et déficients moteurs et enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)
Modes d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• 5 places en hébergement• 5 places en accueil de jour



IEM

Institut d'Éducation Motrice

Mission	Développer l'autonomie, la participation sociale, les capacités fonctionnelles de jeunes en situation de déficience motrice.
Modes d'accueil	16 places en accueil de jour

Présentation de l'accueil temporaire : Groupe des « Pétrels »

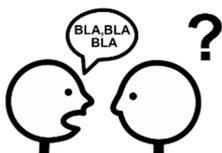
1- Profil du public accompagné

L'accueil temporaire peut accueillir des enfants et adolescents de **3 à 6 ans** avec troubles du Spectre de l'autisme.

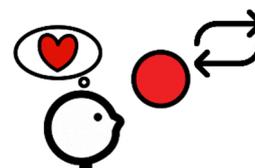


Le trouble du spectre de l'autisme (TSA), c'est quoi ?

L'autisme est un trouble très précoce du développement de l'enfant qui se caractérise par :



Des difficultés de communication et des interactions sociales observées dans des contextes variés.



Le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités

Les caractéristiques de l'autisme varient énormément d'une personne à l'autre et couvrent un large spectre : c'est pourquoi on parle de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

On classe l'autisme dans les troubles du Neuro-Développement (TND).

2- Les missions et fonctionnement de l'IEM

Conformément à son agrément, l'accueil temporaire peut accueillir 3 jeunes avec Troubles du Spectre de l'Autisme par jour. Les missions du service sont les suivantes :

Proposer une solution supplémentaire de répit aux parents ou aidants

Préparer votre enfant en vue de l'intégration d'une structure

Favoriser l'intégration sociale et stimuler l'autonomie

Stimuler les apprentissages

Dans la limite de **90 jours par an**, l'Accueil Temporaire accueille votre enfant en journée du lundi au vendredi et uniquement sur les périodes scolaires. Les services est fermé durant les vacances scolaires.



3- Le cadre d'accueil



L'établissement est situé dans l'ouest de l'île, à Saint-Gilles-Les-Hauts dans le quartier de l'éperon, à 250 m d'altitude, dans une relative fraîcheur en été et à 10 minutes seulement des plages ou de la ville de St Paul.



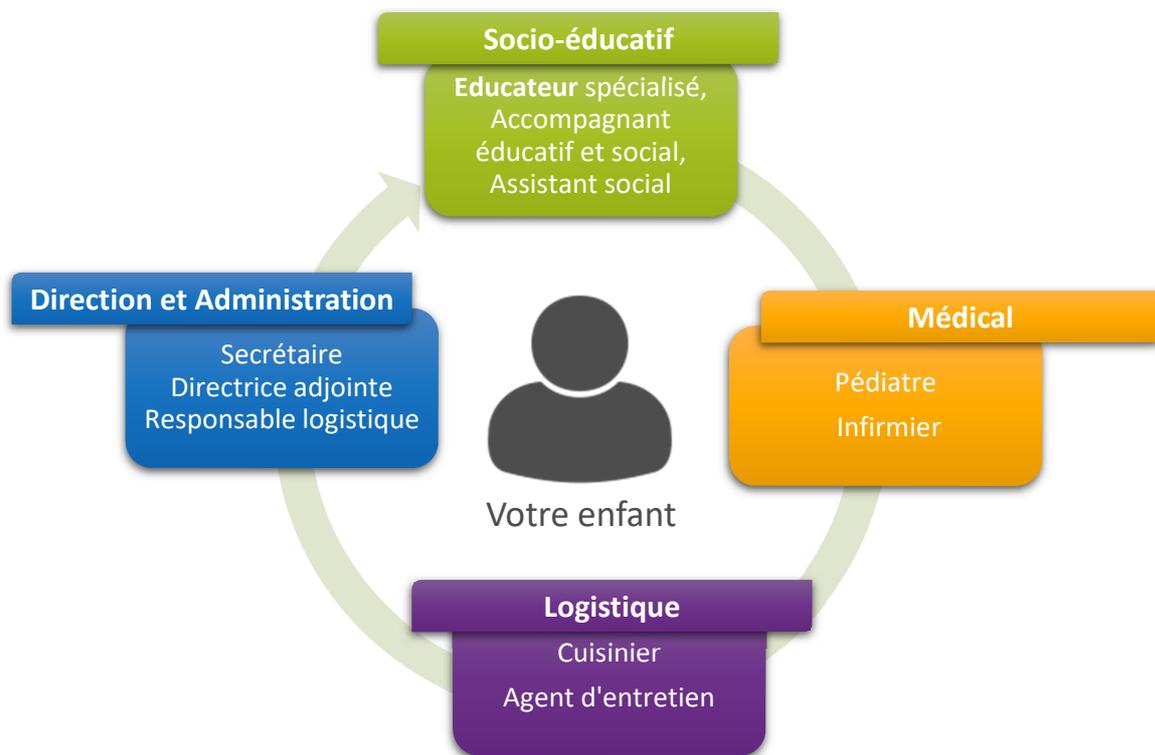
L'IMS dispose de salles d'activités, de salles de soins et de rééducation, de salles de repos et de plusieurs espaces de restauration. Les espaces extérieurs permettent de réaliser des activités en plein air. Une balnéothérapie et une salle snoezelen sont également présentes pour les accompagnements.



Pour les activités sportives nécessitant un plus grand espace, nous utilisons le plateau sportif du quartier situé à moins de 100 m de l'IMS.



Nos équipes



L'**équipe éducative** assure un accompagnement au quotidien pour votre enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, les activités de loisirs, etc.

L'**éducateur spécialisé** a un rôle de coordination sur l'accueil temporaire en assurant le lien avec les partenaires et de mise en œuvre du projet individualisé d'accompagnement.

L'**assistant social** peut assurer une aide administrative selon les situations.

L'**équipe médicale** permet d'assurer un suivi des soins en lien avec les prescriptions en cours.

Le **pédiatre** peut être sollicité selon les besoins pour avis sur les situations, orientations et conseils des familles.

L'**équipe logistique** réalise les repas et l'entretien des locaux.

L'**équipe de direction et administrative** est garante de l'organisation du service.

La **directrice** est votre premier interlocuteur. Elle est responsable de l'accompagnement et du bon fonctionnement au quotidien de l'IMS.

Vous trouverez en pièce jointe un organigramme vous permettant d'associer des visages aux professionnels.

L'accueil de votre enfant

4- Les étapes de son admission



Réception de la notification
Accueil temporaire de la MDPH



5- Le contrat de séjour

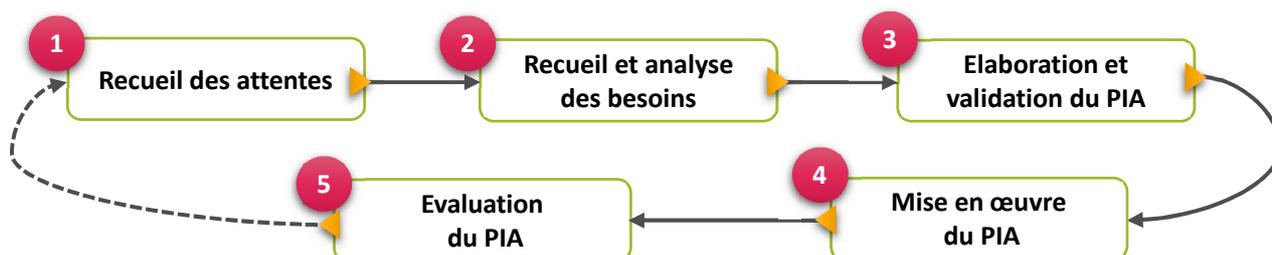
Chaque jeune dispose d'un Contrat de Séjour.

Il est signé par la famille et/ou les représentants légaux, et précise les conditions particulières d'accompagnement.

Un avenant est ensuite réalisé pour préciser les dates d'accueil.

6- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)

Les étapes clés de la démarche de co-construction du PIA



1 Le recueil de vos attentes

Dès vos **premiers contacts** avec les Pétrels (téléphone, rendez-vous de pré-admission) nous recueillons vos attentes, aspirations et celles de votre enfant.

A l'admission de votre enfant, un **coordinateur de projet** vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du PIA.

2 L'analyse des besoins

Suite à l'admission de votre enfant, une **phase d'observation** est mise en place pendant 3 mois.

Elle permet à l'équipe des Pétrels d'évaluer les besoins de votre enfant (à l'aide de bilans).

Vous participer à cette évaluation dès la pré-admission et tout au long de l'accompagnement de votre enfant.

3 L'élaboration et validation du PIA

Le PIA est co-élaboré avec votre enfant, vous-même et l'équipe des Pétrels. Vous trouvez dans le PIA :

- La description générale du parcours et du projet de vie de votre enfant
- Les attentes émises par votre enfant et vous-même
- Les objectifs retenus et les moyens déployés pour y répondre

Après avoir co-construit le PIA avec vous, il est validé par votre signature et celle de votre enfant.

Il vous est transmis dans un délai de 15 jours.

Vous êtes libre de le communiquer aux intervenants extérieurs.

4 La mise en œuvre du PIA

Le PIA est mis en œuvre pour **une année**.

Vous participer activement à la réalisation du projet de votre enfant afin que les apprentissages soient généralisés sur tous ses lieux de vie.

5 L'évaluation du PIA

Des évaluations sont programmées régulièrement pour mesurer l'atteinte des objectifs et réajuster avec vous les moyens déployés.

Tous les ans, le PIA est réactualisé en fonction de l'évolution de votre enfant.

7- Les prestations et accompagnements du service

Nos principes d'accompagnement

Nos modalités d'intervention et d'accompagnement se fondent sur une **approche éducative, comportementale et développementale**. Les axes de travail généraux que peuvent proposer le service sont :

- Découvrir les intérêts et motivations des jeunes, notamment pour servir de point de départ aux premières activités proposées et initier les apprentissages ;
- Adapter la communication selon les capacités de votre enfant ainsi que les outils déjà en place (supports visuels, étayage des images par la parole, mise en place d'un vocabulaire de base ;
- Guider physiquement l'enfant pour réaliser une activité pour assurer de la coordination oculo-manuelle pour que le regard accompagne le geste ;
- Structurer les activités et décomposer les tâches proposées ;
- Structurer un aménagement spatio-temporel des activités (emploi du temps, outils visuels, etc.)

Lors des accompagnements nous sommes attentifs au comportement de l'enfant et encourageons les comportements adaptés par le renforcement positif.

Domaines de prestations proposées par l'Accueil temporaire (TSA):



**Accompagnements
pour la participation
aux activités sociales
et de loisirs**



**Accompagnements
pour les actes de la
vie quotidienne**



**Accompagnements
en matière de santé
et de soins médicaux**



Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Des activités sont prévues durant le séjour de votre enfant. Leur mise en place tient compte du contexte météorologique, de la fatigabilité des jeunes et des spécificités liées à leur handicap :

- **Des activités internes** : activités musicales, contes, cuisine, balnéothérapie, activités manuelle, détente au tapis, jeux de société, etc.
- **Des activités externes** : pique-niques, cinéma, balades, zoothérapie, etc.



Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

L'équipe éducative et soignante accompagne votre enfant dans les actes de la vie quotidienne (alimentation, élimination, hygiène personnel, déplacements etc.) selon ses capacités.



Accompagnements en matière de santé et de soins médicaux

Les professionnels de l'accueil temporaire font preuve de vigilance à l'égard de votre enfant, concernant tout changement dans son état de santé, son comportement physique et psychique. Un infirmier est présent lors des séjours pour assurer une surveillance médicale, les soins et la délivrance des traitements.



8- La fin de l'accompagnement à l'accueil temporaire

La fin de l'accompagnement à l'accueil temporaire peut intervenir pour plusieurs raisons :

- L'atteinte de la date d'échéance de la notification d'orientation délivrée par la MDPH
- L'atteinte de l'âge limite de notre agrément
- La réorientation vers un autre ESSMS
- Le non-respect des conditions fixées au contrat de séjour ou dans le règlement intérieur

L'arrêt de l'accompagnement peut donc être décidé par vous-même et/ou par la direction de l'IMS.



L'accueil temporaire (groupe des Pétrels) ne peut accueillir votre enfant au-delà de 6 ans.

Afin d'anticiper la fin d'accompagnement sur l'IMS, vous pouvez prendre contact avec le service d'accueil temporaire de l'association ClaireJoie (agrément jusqu'à 20 ans) pour prévoir les démarches d'admission.

Les droits et la participation sociale

1- Vos droits

Toute personne accompagnée au sein de l'établissement a le droit (article L311-3 du CASF) :



- Au respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité
- A un accompagnement individualisé
- A la confidentialité des informations la concernant

Conformément à la **loi du 2 janvier 2002**, nous vous transmettons lors de la pré-admission :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement,
- Un exemple de contrat de séjour

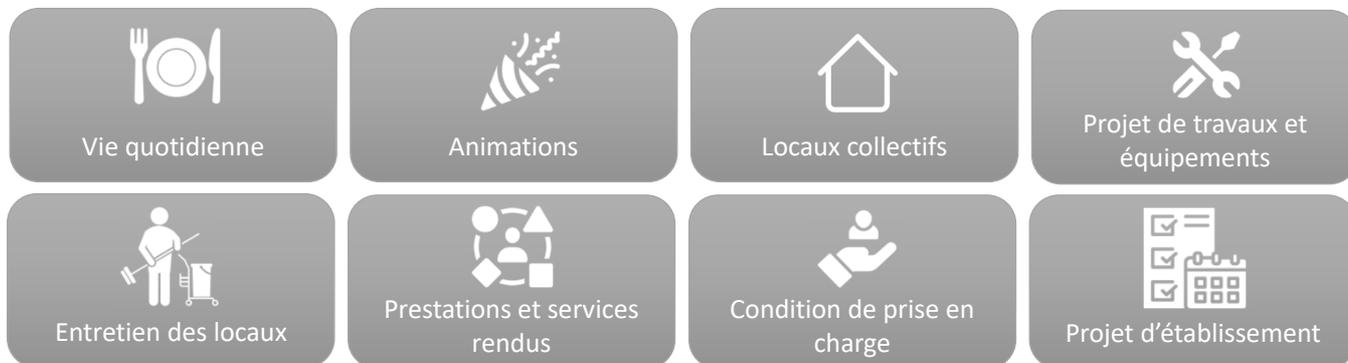


2- Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échange, d'expression et **de concertation** entre les jeunes, les familles, le personnel et la direction. Le CVS permet :

- **A la direction** : d'entendre les avis des jeunes et de leurs familles
- **Aux jeunes, familles et au personnel** : de participer à l'amélioration du cadre de vie et du fonctionnement de l'établissement

Les sujets abordés sont très larges :



Il se tient au minimum 3 fois par an et se compose de membres élus. Les membres de cette instance sont à votre disposition pour tout renseignement et pour entendre vos difficultés ou idées d'amélioration. La **liste des représentants du CVS**, vous est transmise en **annexe**.

3- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations rendues par l'établissement et de faire progresser leur qualité. Régulièrement, un questionnaire de satisfaction est remis à destination des parents et un second à destination du jeune.

4- Le groupe de paroles



En complément du CVS et des enquêtes de satisfaction, les jeunes disposent d'un autre espace de parole, de communication, de socialisation et d'élaboration. Le groupe de paroles est mis en place deux fois par an, sur la base du volontariat et est animé par les référents qualité de l'IMS.

5- La commission menu



Une commission est organisée une fois par an pour améliorer la prestation restauration. Elle est composée de la directrice adjointe, du responsable logistique, des chefs de service et au minimum d'un représentant des familles, des jeunes et des équipes de chaque service.

6- Accès au dossier de votre enfant



Chaque personne accompagnée a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales et Éducatives. Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Son contenu est couvert par la confidentialité et le secret médical. Le dossier de votre enfant peut être consulté au sein de l'établissement.

Pour consulter le dossier « médico-social » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction **8 jours ouvrables** avant la date souhaitée.

Pour consulter le dossier « médical » de votre enfant :

Vous devez transmettre une **demande écrite** à la Direction qui vous formulera par écrit une réponse. Le délai limite de réponse est variable : **8 jours ouvrables** pour consulter des éléments de moins de 2 ans et **2 mois** pour des éléments dépassant les 2 ans. La consultation du dossier médical se fait en présence du médecin pédiatre. A l'issue de ce temps, vous pouvez informer la Direction des éléments dont vous souhaitez avoir copie (0,20 cts d'euros l'impression).

7- Consultation du projet d'établissement



Le projet d'établissement peut être consulté sur demande auprès de la directrice adjointe. Une version synthétique du projet d'établissement est consultable sur le site internet de l'AFL.

8- Le traitement de vos plaintes et des réclamations



En cas d'insatisfaction, vous pouvez transmettre vos plaintes et réclamations à la Direction (par courrier, mail ou sur le registre des plaintes et des réclamations disponible à l'accueil). Toutes les plaintes et réclamations écrites sont prises en compte par la Direction. Vous recevrez un accusé de réception sous 24h et une réponse dans les meilleurs délais.

Informations utiles

9- Horaires et jours d'ouverture



Le service est ouvert du lundi au dimanche. L'accueil de jour accompagne les jeunes de 8h30 à 15h30. Pour les jeunes accueillis en hébergement, le séjour démarre à partir de 14h00 et se termine à 14h le dernier jour du séjour.

L'Accueil Temporaire est ouvert 310 jours par an y compris pendant le week-end et les vacances scolaires. Un calendrier indiquant les jours de fermeture vous est transmis en décembre de chaque année.

10- Transport

Les transports des jeunes au Service d'Accueil Temporaire restent à la charge des familles ou du demandeur du séjour (établissement médico-social et sanitaire, Aide Sociale à l'Enfance, etc.).

Toutefois, dans le cadre de l'accueil en hébergement et pour les situations sans solutions, l'IMS Les Champs de Merle peut mettre en place des convois selon les possibilités ; des points de rdv sont organisables.

11-Comment nous contacter



PAR TELEPHONE :
0262 22 73 35 / 0692 07 20 62
FAX : 0262 22 88 59



PAR MAIL :
ims@afl.re



PAR COURRIER :
45 rue Jacques Aubert - ZAC Eperon
97435 Saint Gilles Les Hauts



Plan d'accès à nos locaux :



12-Financement et coût de l'accompagnement



Les séjours à l'Accueil Temporaire sont **financés à 100 %** par les caisses d'Assurance Maladie. Une participation financière peut vous être ponctuellement demandée pour certaines sorties sportives, culturelles ou séjours.

13-Les assurances



La responsabilité civile de l'Association Frédéric Levavasseur couvre les dommages corporels accidentels subis par les jeunes accueillis lorsqu'ils sont pris en charge par le service. Chaque année, une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant, vous est demandée.

14-Les contacts utiles



Association Frédéric Levavasseur - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001

Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : afl@afl.re - <https://associationfredericlevavasseur.re/>

MDPH - 13, rue Fénélon - BP 60183, 97464 Saint-Denis Cedex

Tél : 0 800 000 262 - Email : mdph974@mdph.re - <https://www.mdph.re/>

Sécurité Sociale - 4, Boulevard Doret, CS 53001, 97 741 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 3646 - <https://www.ameli.fr>

CAF - 412 Rue Fleur de Jade, 974833 Sainte-Marie CEDEX Sainte-Marie

Tél : 3230 - <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion>

ARS - 2bis, Avenue Georges Brassens, CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Tél : 0262 97 90 00 - <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

Transport adapté - Service Mobilité Inclusion / Cellule Mobilité (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 96 43 41 - Email : tsh@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/tsh>

Pass'loisir et Pass' Transport - Service Mobilité Inclusion (Conseil Départemental)

Tél : 02 62 90 37 90 - Email : pass@cg974.fr - <https://www.departement974.fr/aide/aide-pass-loisirs>

Association de parents « Sakura »

Tél : 0692 74 29 54 - Email : erick@sakura974.re - <https://www.sakura974.re/>

Association de parents « Grandir hors des murs »

Email : ghdm974@gmail.com - <https://www.facebook.com/ghdm974/>

Centre Ressource Autisme - Résidence Orion, 9 Rue Gaspard 97436 Saint-Leu

Tél : 0262 22 41 34 - Email : pole-enfant.cria@clairejoie.re - <https://www.cria.re/>

Annexes au Livret d'Accueil

Les documents obligatoires qui vous sont remis avant l'admission

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La Charte des droits et libertés
- La liste des personnes qualifiées (Coordonnées des Défenseurs des Droits)
- La liste des représentants du CVS

Les documents de présentation de l'établissement, du service, de l'association

- L'organigramme de l'établissement ou le trombinoscope du service
- La synthèse du Projet Associatif